

Règlement de la bibliothèque 2024-2025



Parlez à voix basse

La bibliothèque est un espace d'étude, respectez le droit de chacun à travailler dans le calme.



Interdiction de manger

Veillez à garder la bibliothèque propre et sans déchets. Prenez vos repas à l'extérieur des locaux. Les boissons sont tolérées dans des récipients fermés (bouteilles avec bouchon ou gobelets avec couvercle).



Mettez les livres pris aux rayons dans les chariots

N'essayez pas de remettre le livre là où vous l'avez pris. Notre système de classification n'est pas simple, et un livre mal rangé est un livre perdu.

Prêt

Les prêts sont de 2 types :

- **Prêts longs : 4 semaines** : romans, DVD, BD, revues, etc.
- **Prêts courts : 2 heures** : dictionnaires, textes de lois, manuels de biologie, etc.

Le prêt s'effectue avec la **carte d'élève** ; elle est **obligatoire durant les examens** ; en cas d'affluence, les élèves avec cartes seront **prioritaires**.

Vous avez droit à un maximum de **20 documents empruntés**.

Amendes

- **Prêts longs :**
 - 7 jours de retard : 1 CHF
 - 14 jours de retard : 2 CHF
 - 21 jours de retard : 3 CHF
 - 28 jours de retard : 4 CHF
 - **Facture** : 5 CHF
- **Prêts courts :**
 - Dès le 2^e jour de retard (sauf samedis et dimanches) : 1 CHF par jour de retard
 - 14 jours de retard : **facture** : 10 CHF

En cas de **perte** d'un document emprunté, il vous sera demandé de le **racheter** ou, s'il est épuisé, de **payer un montant équivalent à la valeur du document**.